



«Le Covid nous apprend au moins à être plus agiles collectivement et certainement moins administratifs. L'agglomération agit au quotidien pour les habitants que ce soit quand ils apprennent un instrument, se promènent sur les chemins ruraux ou encore travaillent dans les zones d'activités. Bonne année 2022 !»

Extrait des vœux de Jean-Paul Michel

Bonne année à tous

Jean-Paul Michel
vous présente ses vœux en
vidéo sur
www.marneetgondaire.fr



Réservations pour Frisson baroque ce week-end



Du 26 au 30 janvier aura lieu le festival intercommunal Frisson baroque. Redécouvrez le mythe d'Orphée et Eurydice, évadez-vous au son de la mandoline vénitienne ou explorez les œuvres de Giuseppe Tartini. Concerto en potager majeur pour les enfants. Ouverture de la billetterie ce samedi. Attention, les places partent vite.

boutique. marneetgondaire-tourisme.fr
à partir de 9h

Programme sur www.marneetgondaire.fr



La vérification

Dans sa vidéo de présentation des vœux 2022, le président de Marne et Gondoire, Jean-Paul Michel, a réitéré sa volonté «que les administrations se transforment en services publics.» Donne-t-il l'exemple dans son agglomération ? Passons en revue quelques réalisations récentes.



La maison de santé intercommunale a ouvert en décembre 2019. Un deuxième pôle médical est en construction à Dampmart.



La maison des mobilités à Lagny prête des vélos gratuitement à la journée et fournit des vélos électriques pour quelques jours afin de pouvoir tester ce type de moyen déplacement.



La brigade rurale se compose de 4 agents pour surveiller l'espace public. Un centre de supervision urbain intercommunal a ouvert à Lagny en 2020.



La maison France services de Marne et Gondoire reçoit les particuliers au centre socio-culturel de Lagny pour les aider dans leur démarches administratives et l'utilisation des moyens numériques.



Le service de la rénovation énergétique accompagne particuliers et petites entreprises dans leurs projets de travaux avec visite des lieux si nécessaire. L'accueil se fait en mairie de Thorigny. Les techniciens de Marne et Gondoire conseillent aussi les habitants pour leur raccordement au réseau d'assainissement.



Dans 11 communes, une autorisation préalable de mise en location est délivrée par Marne et Gondoire après visite par un professionnel. Ce pour lutter contre les logements faisant courir des risques à leurs occupants.



En 2021, l'office de tourisme a organisé 70 ateliers à la Maison de la nature de Ferrières-en-Brie, avec comme fil conducteur le développement durable.



Depuis 2019, 48 enfants de 4 communes participent au programme Crescend'O pour apprendre à jouer d'un instrument en groupe et former un orchestre.



Marne et Gondoire va à l'école pour des séances de sécurité routière (permis piéton) et des initiations à la médiation par les pairs. Sans compter les orchestres à l'école et les ateliers artistiques par les professeurs du conservatoire et les agents du Parc culturel.

Notre verdict : à vous de vous faire une idée !

Se faire vacciner ce week-end

2 centres de vaccination éphémères ouvrent ce week-end :

- samedi 8 janvier de 9h à 13h et de 14h à 18h à Thorigny (Salle L'esplanade, entrée par le parking de la mairie)

Sur rendez-vous au 06 18 14 61 38

- Dimanche 9 janvier de 9h à 17h à Pontcarré (Maison des associations, Grande rue) sans rendez-vous

- La maison de santé Simone Veil à Lagny (1, rue Simone Veil) vaccine tous les jours y compris le week-end.

Prendre rendez-vous sur Doctolib (pour accéder directement à la page de rendez-vous, [cliquer ici](#) ou scanner le QRcode ci-contre) - Les primo-injections pour les plus de 65 ans sont sans rendez-vous.



Prendre rendez-vous à la maison de santé de Lagny :



Violences faites aux femmes

«Il ne faut pas attendre la violence physique pour agir»

Marne et Gondoire a organisé trois visio-conférences sur les violences faites aux femmes au cours du dernier trimestre 2021, auxquelles 95 travailleurs sociaux et professionnels de santé ont participé. Ces séances d'information étaient menées par le docteur Bernard Marc, chef de l'unité médico-judiciaire du Grand hôpital de l'est francilien. Des paroles éclairantes d'un professionnel œuvrant au contact quotidien des victimes, balayant au passage quelques idées reçues.



«Il faut dire aux victimes de ne pas attendre le bleu ou la fracture pour porter plainte. La loi a beaucoup évolué ces 10 dernières années pour prendre en compte ces violences dans leurs 5 composantes : verbale, socio-économique, psychologique, physique, sexuelle, avec notamment les notions de harcèlement et cyber-harcèlement.»

«La gifle donnée en raison d'un simple énervement passager avant que tout ne rentre dans l'ordre, ça n'existe pas. On sait que les violences conjugales s'amplifient avec le temps : cela commence par les insultes, le dénigrement, les humiliations puis le contrôle (moyens de paiement, papiers, relations sociales et activités), les menaces de plus en plus explicites pour aboutir aux violences physiques. Dans notre première étude menée en gynécologie-obstétrique en 2018, les 10 femmes ayant répondu avoir subi un viol ou des coups avaient aussi coché les 4 autres types de violences.»

«Les violences font partie d'un processus d'emprise sur l'autre pour le contrôler : le chantage affectif et la manœuvre paranoïde

en font partie. Celle-ci consiste à s'appuyer sur une part de vérité dans les reproches faits à l'autre pour qu'il se culpabilise lui-même. La femme voit ainsi son domaine de liberté se restreindre progressivement sans s'en rendre compte immédiatement.»

«L'auteur de violences sexuelles ne recherche pas le plaisir. Il veut dominer, humilier.»

«Dans l'étude que nous avons menée sur 200 personnes à l'hôpital de Compiègne en 2009, 2014 et 2019, les femmes victimes avaient en moyenne 36 ans et 2 enfants. L'auteur est le plus souvent au domicile et souvent sous emprise d'alcool ou de cannabis. Dans 3 cas sur 4 la violence est récidivante. Ce type de faits, cumulatifs et répétés dans temps, sont qualifiés pénalement de "violences habituelles", c'est-à-dire de maltraitance.»

«Depuis la loi du 30 juillet 2020, le suicide de la victime est un motif pénal aggravé pour l'auteur du harcèlement moral. Ce n'est donc plus le crime parfait : combien de suicides de femmes ayant perdu la garde de

leurs enfants au profit d'un compagnon les ayant détruites psychologiquement et les ayant fait passer pour folles ?»

«Vous ne voulez pas porter plainte ? Alors matérialisez au moins les faits : déposez une main courante au commissariat, consultez un médecin. Le jour où vous déciderez d'agir, le juge pourra prendre en compte les antécédents.»

«L'absence de blessures ne signifie pas l'absence de violences. Le médecin peut donner une ITT (incapacité temporaire de travail) aussi bien pour les dommages psychologiques et l'altération de l'état de santé que pour les atteintes physiques. Il est donc très important de consulter car l'appréciation par le juge de l'ampleur des violences se fera sur la base de ces ITT cumulées. Tout le tableau clinique est désormais repris par la loi au plan pénal.»

«Les violences ne sont pas acceptables donc la personne en situation irrégulière est protégée par la loi, comme les autres.»

«La femme a le droit de quitter le domicile pour se mettre à l'abri.»

«Un professionnel de santé doit désormais signaler les faits lorsqu'il pense que la personne court un danger immédiat pour sa vie et est manifestement sous emprise.

Et si un ou des enfants sont en danger du fait de cette situation, cela doit aussi être signalé. Le 5 mai, une convention a été signée entre le tribunal de Meaux, l'Ordre des médecins de Seine-et-Marne, le Grand hôpital de l'Est francilien et l'association France Victimes 77 pour lever l'obstacle du secret médical, en application de la loi du 30 juillet 2020. »

«Les professionnels de santé peuvent solliciter l'Unité médico-judiciaire pour les conseiller ou pour qu'une personne victime puisse y être examinée. Nous disposons sur notre site de Jossigny d'une consultation spécifique pour les femmes victimes de violences avec une approche

pluridisciplinaire. Une psychologue fait partie de notre service. Le service de gynécologie-obstétrique est également partie prenante pour examiner les femmes enceintes.»

«La violence subie peut être considérée comme la principale pathologie de la grossesse et une des premières causes de prématurité. En 2018, nous avons proposé aux femmes enceintes de remplir un questionnaire pour savoir si elles avaient subi des violences. C'était nouveau au plan national. 93 % l'ont remplis, soit 870 personnes. 12 % ont déclaré avoir subi au moins une violence. 5 % d'entre elles mentionnaient des faits délictuels ou le viol, donc un crime. Les femmes étaient orientées vers une prise en charge puis rappelées au bout d'un mois par notre psychologue pour savoir si elles avaient entrepris une démarche. Deux tiers d'entre elles avaient fait quelque-chose. Ce questionnaire est aujourd'hui pleinement intégré dans le suivi de grossesse.»

«Il ne faut pas croire que la venue d'un enfant va recimenter le couple. Au contraire, la grossesse est le principal facteur de violence avec la séparation. Des coups sur la mère aux coups sur le bébé, il y a une évidente continuité.»

«Si un mineur est présent ou assiste aux violences, la circonstance est aggravante pour l'auteur.»

«Le temps est révolu où les violences faites aux femmes étaient le seul combat des féministes et les violences faites aux enfants laissées au bon soin des pédiatres. Aujourd'hui, il est enfin admis qu'il s'agit d'un seul et même phénomène, massif, celui des violences intra-familiales.»

Unité médico-judiciaire

Grand hôpital de l'Est francilien, 2-4 cours de la Gondoire, Jossigny

Consultations : 01 61 10 63 60

Secrétariat : 01 61 10 63 56 / 01 61 10 63 57

À qui en parler ?



3919 (Violences femmes info)

Numéro de téléphone national d'écoute à la disposition des victimes, proches, professionnels. Gratuit, anonyme. L'appel n'apparaît pas sur la facture téléphonique. Désormais ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7.

arretonslesviolences.gouv.fr

Site d'information national

www.service-public.fr/cmi

Tchat non traçable et individuel avec un policier spécialement formé. 24h/24, 7j/7. Il n'est pas obligatoire de déclarer son identité.

Des professionnels près de chez soi

Services gratuits et confidentiels.

• **France victimes 77 (ex AVIMEJ)**

Appui juridique et soutien psychologique

Tél. : 01 75 78 80 10

victim@avimej.org

avimej.org

Permanences dans les mairies de Bussy, Lagny, Saint-Thibault, Thorigny, au centre socio-culturel Mix'City à Lagny et à l'Unité Médico-Judiciaire de Jossigny.

• **CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)**

Information juridique et accompagnement

Standard : 01 60 79 42 26

cidff91.org

Permanences mensuelles au commissariat de Lagny et à l'UMJ de Jossigny

• **SOS Femmes 77**

Centre d'hébergement, accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants

13 rue Georges Courteline- Meaux

Tél: 01 60 09 27 99

contact@sos-femmes.com

www.sos-femmes77.com

Permanences d'avocat

• À Lagny-sur-Marne sur rendez-vous au 01 64 12 74 00

• À Bussy-saint-Georges au 01 64 66 35 48 ou 07 69 42 27 20

Les services sociaux des mairies, les maisons départementales des solidarités et la maison France Services à Lagny peuvent aussi renseigner les victimes.

Porter plainte ou signaler les faits :

commissariat de police ou brigade de gendarmerie

Intervenante sociale en commissariat

Depuis le 18 octobre, une intervenante sociale écoute, informe et oriente les femmes qui viennent déposer plainte au commissariat de Lagny. Cette salariée de l'association Espoir-CFDJ travaille avec les différentes unités de police spécialisées de Lagny et Chessy. Toute personne concernée par les violences peut la joindre au 01 64 12 16 86. Ce poste est financé par la préfecture et Marne et Gondoire.

Lors des violences : appeler le 17 (police secours). Pour les personnes malentendantes : le 114.

Se préparer à une séparation, une situation de crise :

- Identifier les personnes pouvant me venir en aide en cas d'urgence
- Contacter une association locale pour les femmes victimes de violences
- Informer les enfants sur la conduite à tenir (aller chercher les voisins, appeler le 17, etc.)
- Mettre à l'abri mes documents importants (papiers d'identité, titre de séjour, carte de sécurité sociale, bulletins de salaire, documents bancaires, etc.) et les éléments de preuve des violences (certificats médicaux, récépissé de dépôt de plainte, main courante, lettre de témoignage), les scanner et les enregistrer dans une boîte mail connue uniquement de moi ou les déposer chez mon avocat, un proche ou une association, ouvrir un compte bancaire à mon nom avec adresse différente du domicile conjugal.

Se débarrasser sans embarras

Le covoiturage de déchets, vous connaissez ? L'application Sietrem Waster met en relation les habitants pour faciliter leurs apports en déchetterie.

Vous demanderiez bien à quelqu'un de vous débarrasser de vos meubles, gravats, branchages, quitte à lui verser une petite somme d'argent, car vous n'avez pas le temps, la force ou un véhicule assez grand pour les apporter en déchetterie ? Le Syndicat d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères a pensé à vous, comme nous l'explique Marion Gaillard, sa directrice de la communication : «Waster met en relation les particuliers pour faire en quelque sorte du covoiturage de déchets. Cette plate-forme web a été créée par des jeunes entrepreneurs à Lyon fin 2019. Nous avons développé avec eux notre version spécifique : Sietrem Waster.»

Sur le site ou l'application, il suffit de poster une annonce du chargement à récupérer chez soi (qui peut être composé de tout type d'objets se déposant en déchetterie), d'attendre qu'une personne inscrite comme «collecteur» se manifeste et de convenir avec elle d'un prix et d'un rendez-vous. Une fois arrivé au lieu de dépôt, le collecteur devra prendre une photo géolocalisée des déchets via l'application. Un opérateur de Waster déclenchera alors le paiement.

«Il est possible de déposer dans plusieurs types d'exutoires, que ce soit une déchetterie du SIETREM mais aussi une déchetterie privée qui accepte certains déchets spécifiques, les plaques amiantées

par exemple, ou une structure de réemploi des objets en bon état, précise Erwan Aubry, en charge des déchetteries du syndicat. Dans celles-ci, le dépôt se fait sous la responsabilité du déposant uniquement. Les quantités autorisées ne sont donc pas multipliées par le nombre de personnes pour qui le collecteur dépose. Un Garde-fou contre ceux qui seraient tentés de monter une activité lucrative. «Notre idée est simplement que la personne qui compte se rendre en déchetterie puisse voir si quelqu'un proche de chez elle a quelque chose à déposer aussi», précise Marion Gaillard.

«Avec notre président Christian Robache (*maire de Montévrain*) nous voulons offrir plus de services aux habitants, souligne Laurence Audibert, vice-présidente du SIETREM, en charge des déchetteries. C'est également un moyen de lutter contre les dépôts sauvages et de réduire les déchets». En effet, l'application compte un espace de petites annonces pour échanger ou faire don d'objets afin de favoriser leur réemploi. «L'esprit de notre initiative, c'est aussi de créer du lien entre voisins. Avec SIETREM Waster, on peut notamment rendre service à des personnes âgées», conclut l'élue de Pomponne.

sietrem.waster.fr

Appli disponible sur Google Play et App Store



Compost Val d'Europe

Branchages, herbe coupée et feuilles mortes de nos villes et de nos jardins deviennent un compost épandu par les agriculteurs et un combustible pour les réseaux de chaleur.



Poudre énergétique pour plantes

C'est à Chalifert, le long de l'anneau routier du Val d'Europe, que partent les déchets verts déposés par les particuliers dans les 5 déchetteries du SIETREM (syndicat en charge de la collecte et du traitement des déchets). C'est là aussi que les camions de son prestataire, la société SEPUR, se rendent après leurs tournées de ramassage, de même que les sociétés d'entretien d'espaces verts pour évacuer leurs déchets. «Déchets»? Pas vraiment. La société Compost Val d'Europe travaille cette précieuse ressource organique pour former, à partir d'approximativement 15 000 à 20 000 tonnes annuelles déposées, 10 000 tonnes d'humus fertile. «La fermentation se fait naturellement. Nous retournons les lots trois ou six fois avant leur criblage, qui a lieu au bout de 15 jours à 3 semaines, suivant la saison», explique Olivier de Meulenaere, qui, avec son frère Valère, dirige la plate-forme créée en 1995.



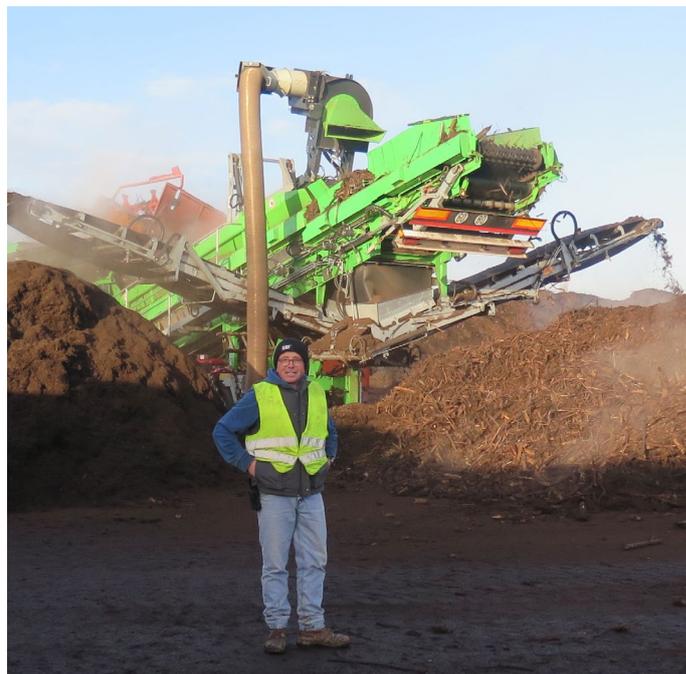
Ces lots sont de hauts tas sombres et fumants d'un broyat de déchets verts. Un coup d'œil sur son smartphone, et le dirigeant nous en donne les températures relevées au cœur par les sondes : 73 degrés celsius. Un processus 100% naturel : la concentration d'acides aminés provoque le développement de micro-organismes qui produisent une

chaleur qui à son tour favorise bactéries et champignons, ce qui accroît encore la température. Celle-ci tue dans l'œuf agents pathogènes et graines. Retourner les tas régulièrement y apporte de l'oxygène et en accélère la fermentation. Quand la température commence à redescendre, le compost passe au criblage. Une immense machine sépare les morceaux suivant leur taille. Retravaillés ensuite, les gros morceaux forment un combustible que des camions viennent tous les jours récupérer pour alimenter les grandes chaudières biomasse de réseaux de chaleur en Seine-Saint-Denis. Les morceaux de taille moyenne pailleront le sol dans les vignobles en hiver. Enfin, les petits fragments constitueront l'amendement

utilisé par les agriculteurs pratiquant une agriculture raisonnée, en remplacement des produits chimiques. Mais avant cela, le compost doit mûrir plusieurs mois. «L'année dernière, le compost était prêt en 3 à 4 mois car il faisait très humide. Les années sèches, cela peut mettre 6 mois». Durant cette phase, de nouveaux champignons apparaissent et finissent de décomposer les végétaux à mesure que le tas se refroidit. C'est donc la nature qui agit si bien que Val d'Europe compost ne se compose que

ACTEUR DU TERRITOIRE

de 5 personnels en tout. L'activité de la plate-forme est encadrée par la Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement qui analyse le compost et inspecte les lieux chaque année. La DRIRE impose notamment un portique de détection de la radioactivité à l'entrée du site, la pesée des chargements et un sol entièrement imperméabilisé. Car, l'on peut trouver beaucoup de choses parmi les feuilles. Devant nous, une benne de chargeuse pleine, qui doit bien contenir 2 mètres cube, ne contient que 3 jours de détritrus. «Des objets et produits en tout genre sont parfois retrouvés au fond des sacs de déchets verts. Mais ce n'est pas toujours volontaire.» Eh oui ! Maintenant vous saurez où aller récupérer votre sécateur.



Olivier de Meulenaere

OÙ ÇA ?



**Dans quelle commune ont été prises ces photos ?
Envoyez votre réponse à hebdo@marneetgondoire.fr**

Réponse du dernier numéro :
«Démontage du clocher de l'église de Lesches qui penchait de plus en plus et dont l'état nécessite de gros travaux de consolidation.»
Félicitations pour cette bonne réponse à Jean-Marie Jacquemin

Chapitre 1

Le petit château dans la prairie



Le 28 novembre 2001, la communauté de communes de Marne et Gondoire est créée par arrêté préfectoral. Les élus locaux se regroupent afin de maîtriser l'urbanisation prévue par le schéma directeur du secteur III de Marne-la-Vallée, arrêté en 1999. Symbole de ce combat : le domaine de Rentilly. Pionnier, le syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et de gestion des vallées de la Brosse et de la Gondoire avait obtenu en 1993 l'arrêt des travaux d'un parc d'affaires sur cette ancienne propriété de la famille de chocolatiers Menier. Dès sa création, Marne et Gondoire y installe ses locaux et acquiert progressivement la propriété du site. De 2003 à 2007, le patrimoine bâti et le parc de 50 hectares sont entièrement réhabilités. Mais le point d'orgue de cette mise en lumière aura lieu en 2014 avec la transformation du château par l'artiste Xavier Veilhan, qui exprime l'harmonie recherchée par l'agglomération entre construction et nature.

Pour que les habitants s'approprient le parc, l'intercommunalité lance en mai 2004 un festival annuel de spectacles et numéros d'artistes, baptisé Printemps de paroles. Puis, en 2006, le Parc culturel de Rentilly ouvre. Qu'est-ce ? «J'en sais rien», avait répondu le metteur en scène

de théâtre Marc Forest au président Michel Chartier après lui avoir soufflé cette dénomination. Le Parc culturel est aujourd'hui un lieu culturel de référence au même titre que la Ferme du Buisson à Noisiel, pourtant Scène nationale. Le château est le deuxième plateau d'exposition du Fonds régional d'art contemporain. Cette réussite ouvrira la voie au regroupement des bibliothèques en 2009 et à la création d'un conservatoire intercommunal en 2011.

Autre opération emblématique : la vallée de la Brosse dont la revalorisation est menée de 2002 à 2004. Celle de la vallée de la Gondoire aura lieu de 2007 à 2009 puis en 2013, une fois les acquisitions foncières réalisées. Des sentiers pédestres, cyclables et équestres sont aménagés pour inciter les habitants à réemprunter ces chemins ruraux jusqu'alors peu entretenus. Les cours d'eau sont débarrassés de leurs embâcles, de nouvelles mares et zones humides sont créées, l'étang de la Loy à Gouvernes est restauré. Cette expérience sera précieuse pour mener ensuite d'autres chantiers de pistes cyclables et de restauration de milieux naturels, comme le marais du Refuge à Lesches en 2018.



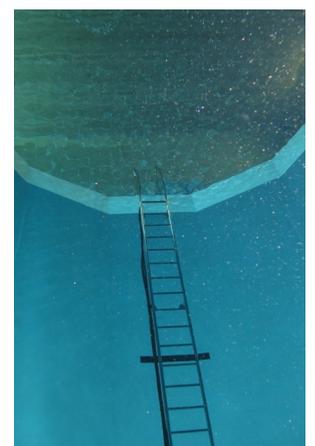
Michel Chartier, maire de Collégien et fondateur de Marne et Gondoire, a présidé la communauté d'agglomération jusqu'en 2015.



Tout comme le château de Rentilly reflète la politique culturelle de Marne et Gondoire, le moulin Russon traduit son attachement à la cause environnementale et à la sauvegarde du patrimoine : entièrement restauré, le mécanisme de ce moulin à eau du 17^e siècle situé sur un bief de la Brosse se remet à tourner en 2004 pour produire de la farine. Les écoliers viennent y suivre des ateliers de fabrication de pain.

Pour mettre en valeur ces réalisations, Marne et Gondoire se dote d'un office de tourisme intercommunal en 2005.

En 2008, un troisième équipement intercommunal est construit : un centre aquatique, sur le site de la piscine de Lagny. Le centre aquatique accueille depuis toutes les écoles du territoire. En 2013, une fosse de plongée de 20 mètres complète les 3 bassins.



Chapitre 2

L'affirmation d'un territoire



En décembre 2012, pour rendre ses espaces naturels et agricoles inconstructibles, Marne et Gondoire institue un périmètre PPEANP, plus haut degré de protection en matière d'urbanisme. Cette sanctuarisation inédite, qui couvre 55 % du territoire, ne doit pas empêcher la participation à l'effort régional de logement. C'est pourquoi, l'étude du périmètre est menée de front avec l'élaboration du programme local de l'habitat, adopté en novembre 2011.

Cette recherche d'équilibre se traduit par la revitalisation du tissu urbain existant. En 2010, l'agglomération prend la main pour convertir les 10 hectares de l'hôpital de Lagny (dont le déménagement à Jossigny en 2013 est acté) en quartier d'habitation. L'architecte-urbaniste Alexandre Chemetoff s'appuie sur les bâtiments historiques pour composer une variété architecturale et raccrocher ce quartier à la ville-centre sans donner l'impression d'un îlot créé de toute pièce. La vocation médicale du site depuis le Moyen-âge n'est pas reniée : Marne et Gondoire y construit la maison de santé Simone Veil qui ouvre ses portes en décembre 2019. Début 2021, les premiers habitants du nouveau quartier Saint-Jean s'installent.

Pour mener à bien ce projet, Marne et Gondoire s'est dotée à l'été 2012 d'une société publique d'aménagement. Celle-ci est également au service des petites

communes qui veulent maintenir ou restaurer le dynamisme de leurs centres-bourgs.

La même année, les études sont lancées pour requalifier la zone industrielle de Lagny et la zone d'activité de la Courtilière à Saint-Thibault. Celles-ci sont fusionnées pour former la ZAE Marne et Gondoire en 2015. Cette grande zone de plus de 3 500 emplois est restaurée par étapes jusqu'en 2021.

Densifier suppose un effort sur les transports. De 2009 à 2011, les espaces publics du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne sont réhabilités. La nouvelle gare routière, qui permet d'assurer davantage de rotations de bus, est inaugurée en mai 2010. Forte de cette expérience, Marne et Gondoire participera en 2020 à la rénovation de la gare routière de Bussy-Saint-Georges.

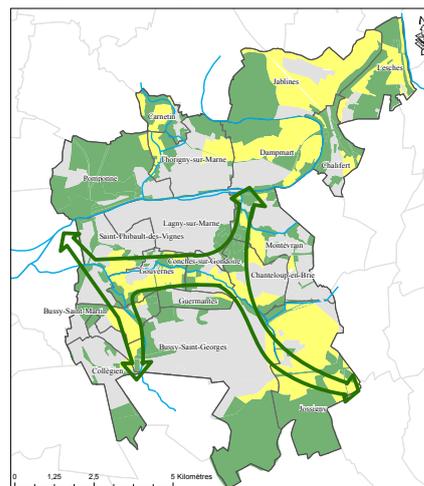
En 2013, s'appuyant sur ces choix d'aménagement, le schéma de cohérence territoriale scelle la reconnaissance par l'ensemble des communes membres d'un territoire partagé. Les orientations de ce document qui traduit tout le projet de Marne et Gondoire sont déclinées dans les plans locaux d'urbanisme.

De 2015 à 2018, l'agglomération aménage avec Epamarne 38 stations de recharge pour voitures électriques dans 11 communes. Avec sur certaines d'entre elles, un service de location de voiture à la journée assuré par l'opérateur privé Clem'.

En 2014, Bussy-Saint-Georges rejoint Marne et Gondoire. Un petit événement quand on sait que la communauté d'agglomération s'est constituée en réaction à l'urbanisation. Mais comment dissocier cette opération d'intérêt national des communes membres qui forment un fer à cheval autour ? Bussy-Saint-Martin et le vieux Bussy-Saint-Georges sont deux villages jumeaux. Par la suite, l'intégration de Ferrières-en-Brie et Pontcarré referme la boucle autour de la ville la plus peuplée de l'agglomération et qui en partage les enjeux : logement, environnement, dynamisme économique. Parmi les réalisations de l'agglomération : le remplacement complet des réseaux d'assainissement vétustes dans le vieux Bussy en 2019, un chantier que comme bien d'autres avant elle, la commune n'aurait pu assurer seule.



Élu président pour la première fois en 2015, Jean-Paul Michel a été réélu en 2020.



Chapitre 3

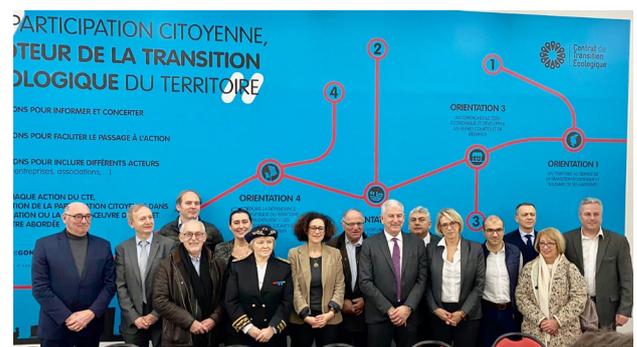
Plus de services aux habitants

Le projet de territoire fédérateur de Marne et Gondoire favorise la mise en commun des services. En 2012, les conservatoires municipaux deviennent des sites d'enseignement d'un conservatoire unique, géré par la communauté d'agglomération. Partage des méthodes pédagogiques, classes orchestres à l'école, philharmonie junior de Marne et Gondoire : le décloisonnement est fécond. De même, au fil des ans, les bibliothèques communales rallient une à une le réseau intercommunal. L'abonné a ainsi accès à tout le fond documentaire du territoire. Le regroupement dépasse vite les frontières de la culture : en 2015, un service d'instruction du droit des sols est créé par l'agglomération pour les communes volontaires. Le principe est repris en 2019 pour l'instruction des dossiers de «permis de louer». En 2019, une brigade rurale est créée pour épauler les communes ne disposant pas de police municipale. Puis, les services intercommunaux sont ouverts aux communes : commande publique en 2017, communication en 2020, ressources humaines et informatique en 2021. Un renfort appréciable pour les petites communes qui ne disposent pour certaines d'entre elles que d'un ou deux agents.

Dans le même temps, l'agglomération développe ses services aux habitants sur le modèle de la permanence d'information pour les entrepreneurs lancée en 2009. Ouverte en 2016, la Maison des mobilités offre un service de prêt de vélos gratuit à Lagny et au parc de Rentilly. Créée en 2018 dans le nouveau centre socio-culturel de Lagny, la Maison France services (aide aux démarches administratives) est labellisée en 2020. En 2021, un service de conseil en rénovation énergétique est ouvert en mairie de Thorigny avec l'agence Seine-et-Marne environnement.

Tout ceci, n'empêche pas la poursuite des réalisations d'aménagement. Ainsi, les liaisons douces forment désormais un réseau continu de la gare de Torcy à la gare de Lagny et d'est en ouest, tout le long de la Marne.

Enfin, pour tirer parti de son ADN environnemental et de son dynamisme économique, Marne et Gondoire signe en 2021 avec l'État un contrat de relance et de transition écologique. Et voilà comment les petits ruisseaux font les grandes rivières.



Combien sommes-nous ?

En 2018, Marne et Gondoire comptait 107 949 habitants. Il s'agit de la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

	1999	2013	2019	Variation 2013 - 2019
Bussy-Saint-Georges	9 194	25 419	26 597	+ 4,63 %
Lagny-sur-Marne	19 368	20 718	21 539	+ 3,96 %
Montévrain	3 149	9 625	13 517	+ 40,44 %
Thorigny-sur-Marne	9 029	9 150	10 454	+ 14,25 %
St-Thibault-des-Vignes	6 382	6 296	6 354	+ 0,92 %
Pomponne	3 256	3 640	4 183	+ 14,92 %
Chanteloup-en-Brie	1 780	2 956	3 991	+ 35,01 %
Ferrières-en-Brie	1 655	2 793	3 768	+ 34,91 %
Dampmart	2 754	3 195	3 417	+ 6,95 %
Collégien	2 983	3 239	3 359	3,70 %
Pontcarré	1 816	2 067	2 186	+ 5,76 %
Conches-sur-Gondoire	1 716	1 724	1 754	+ 1,74 %
Chalifert	1 055	1 280	1 288	+ 0,63 %
Gouvernes	1 024	1 118	1 186	+ 6,08 %
Guermantes	1 392	1 165	1 144	- 1,80 %
Lesches	534	683	763	+ 11,71 %
Jablins	574	683	691	+ 1,17 %
Jossigny	530	652	656	+ 0,61 %
Bussy-Saint-Martin	573	719	647	- 10,01 %
Carnetin	436	464	455	- 1,94 %
TOTAL	69 200	97 586	107 949	+ 10,62 %

- Un territoire en forte croissance démographique : +10,62% (soit, en moyenne, 1 727 nouveaux habitants par an pendant 6 ans), alors que le département enregistre +4,10% et la région +2,53%.

- Montévrain (+40,44%), Chanteloup en Brie (+ 35,01 %) et Ferrières en Brie (+ 34,91%) enregistrent les croissances communales les plus fortes en pourcentage .